



Assurancece Automobile

Par **ArtemUtk**, le **30/04/2021** à **07:46**

Bonjour,rnrnJ'ai eu une situation avec mon assurance automobile.rnrnMon véhicule a pris feu avec toute ma famille dedans, pendant un voyage. Au début, l'expert qui est venu a dit que le feu est venu d'en bas du volant. Après, au moment de l'expertise, il a dit à l'assurance que le feu a commencé à la roue de derrière. L'assurance, après que l'expertise soit finie, a refusé de m'envoyer le rapport d'expertise, sous prétexte qu'il est confidentiel. Je suis allé demander conseil à un ami qui était dans la même situation, il m'a dit que le rapport d'expertise n'est pas du tout un document confidentiel et l'assurance est obligée de me l'envoyer dès qu'ils l'ont reçu.rnrnAprès encore un appel à l'assurance et après leur avoir lu l'article du code de la route R. 326-3, ils ont changé de comportement et ils me l'ont envoyé. Sur le rapport d'expertise est écrit : "Lors de nos opérations d'expertise, nous n'avons pu procéder à l'imputation des dommages. En conséquence, nous ne sommes pas en mesure de produire un rapport d'expertise détaillé et chiffré."rnrnDonc je ne comprend pas du tout, pourquoi ils m'ont donné 3 versions différentes et avec la conclusion qu'ils n'ont même pas compris d'où le feu venait. Ils m'ont refusé le remboursement.rnrnQue puis-je faire dans une situation comme ça ?rnrnMerci de votre réponse.

Par **Tisuisse**, le **01/05/2021** à **09:02**

Bonjour,rnrnVous avez la possibilité de faire procéder à une contre-expertise par l'expert de votre choix. Cela doit être mentionné sur votre contrat.rnrnVous pouvez aussi adresser une LR/AR au médiateur de la compagnie d'assurances, au siège social de cette compagnie (surtout par à votre Agent d'assurances ou votre Courtier en assurances) pour lui demander conseil et prendre position.rnrnUne fois que votre sinistre sera réglé, n'oubliez de résilier votre contrat et de partir à la concurrence.

Par **AlainD67**, le **07/05/2021** à **07:49**

Bonjour,rnrnAvant d'aller plus loin, avez vous vérifié que ce risque est couvert ?